



## SYNTHESE CNPC DES RAPPORTS ETABLIS SUR LES ASSOCIATIONS ET LE BENEVOLAT DE SECURITE CIVILE

- 1- Rapport de l'inspection générale de l'administration, dit « rapport Sauzey » : le bénévolat de sécurité civile – bilan et plan d'action
- 2- Rapport du ministère de l'intérieur, dit « rapport Sapin » : propositions pour une meilleure insertion des associations de sécurité civile dans le dispositif de sécurité globale
- 3- Rapport de l'Académie nationale de médecine du 29 juin 2010, dit « rapport Julien » : secourisme en France

### **Tableau synoptique des propositions avancées par les rapports**

---

Les propositions avancées par les trois rapports précités, peuvent être regroupées selon trois orientations distinctes :

- refonder les rapports entre les associations et les pouvoirs publics,
- refonder les dispositifs institutionnel et de réglementation,
- reconnaître et confirmer la place et le rôle des associations et du bénévolat de sécurité civile.

*Nota : le rapport dit « Julien » ayant une approche sensiblement différente en cela qu'il traite essentiellement des aspects liés à la formation, certaines de ses recommandations ont été mises de côté dans le tableau synoptique ci-après.*

*Nota : les recommandations concernant l'action internationales ont été laissées de côté pour se concentrer sur la situation de la SC en Franc*

## Etat des lieux

---

En rencontrant tant les pouvoirs publics concernés (ministères, préfectures et collectivités) que de nombreuses associations de sécurité civile, les trois rapports pré-cités ont effectué les constats suivants et établi des listes de propositions :

### 1- le mouvement bénévole de SC est important sur les plans quantitatif et qualitatif

- Mouvement composé des associations agréées, du bénévolat concernant « les feux » et des réserves communales,
- les moyens mis en œuvre sont considérables : environ 70.000 bénévoles mobilisables, 21 associations agréées dont 12 possédant un agrément national de formation,
- un mouvement bénévole dynamique, incontournable en cas de crise et pour la résilience de la société française : 3 millions d'heures annuelles de secourisme. A noter que l'essentiel des besoins et des partenariats est couvert par les grandes associations nationales.

### 2- le mouvement bénévole possède toutefois de grandes faiblesses

- des difficultés concernant le recrutement liées à certaines fragilités internes : manque de visibilité, coût de l'engagement et de la formation des bénévoles, risques et responsabilité juridiques, difficultés dans la fidélisation,...
- des carences de gouvernance : on peut remarquer des gouvernances peu démocratiques, des difficultés à assumer la gestion administrative et financière du bénévolat, une certaine autocratie des membres fondateurs, des réticences sur les contrôles internes,
- un contexte général de diminution des moyens financiers,
- des risques de dérives, en particulier mercantiles : casser les prix pour obtenir plus de marchés en matière de formation, sans pour autant participer à la sécurité civile au sens large.

### 3- le mouvement bénévole souffre d'un certain désintérêt des pouvoirs publics

- un dispositif réglementaire et institutionnel mal utilisé (l'observatoire du secourisme et le conseil national de la sécurité civile ne se réunissent plus) et manquant d'homogénéité (délais d'agrément différents, sous-directions différentes, ...),
- un système d'agrément lourd pour les associations mais ne fournissant aucune garantie de sérieux par manque de contrôles,
- pas d'interlocuteur public dédié pour la sécurité civile (trop nombreux ministères et directions),
- les pouvoirs publics ne connaissent pas la réalité du bénévolat ce qui lui confère peu de légitimité,
- absence de doctrine d'emploi et de volonté politique (très peu de conventions d'emploi et d'intégration dans la planification, participation occasionnelle aux exercices et aux RETEX).

## Orientation 1 : Refonder les rapports associations / Pouvoirs publics (1/1)

Rapport Sauzey	Rapport Sapin	Rapport Julien
<u>Proposition principale :</u>	<u>Proposition principale :</u>	<u>Proposition principale :</u>
<b>Recréer les conditions d'un dialogue institutionnel pour les associations entre elles et avec les pouvoirs publics</b>	<b>Créer un conseil national des associations de sécurité civile</b>	<b>Renforcer le pilotage du secourisme en France</b>
<u>Propositions secondaires / compléments:</u>	<u>Propositions secondaires / compléments :</u>	<u>Propositions secondaires / compléments:</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformer l'observatoire du secourisme en un observatoire de la résilience, du secourisme et du bénévolat de sécurité civile.</li> <li>- Désigner auprès du directeur général de la SCGC un interlocuteur de haut niveau pour le monde bénévole de sécurité civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CNASC (conseil national des associations de sécurité civile) aurait une composition resserrée comprenant les ministères et les associations incontournables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage à un niveau gouvernemental permettant d'harmoniser et de coordonner les interventions ministérielles.</li> <li>- Pilotage capable d'évaluer les impacts par un suivi exhaustif du nombre de secouristes formés.</li> <li>- Promouvoir la recherche.</li> <li>- Opérer le suivi des associations agréées.</li> <li>- Etablir une image forte et politiquement soutenue.</li> </ul>

## Orientation 1 : Refonder les rapports associations / Pouvoirs publics (1/2)

Rapport Sauzey	Rapport Sapin	Rapport Julien
<b>Rapport Sauzey</b>	<b>Rapport Sapin</b>	<b>Rapport Julien</b>
<u>Proposition principale :</u> <b>Confirmer la place des bénévoles dans la sécurité civile française</b>	<u>Proposition principale :</u> <b>Créer un emploi de haut fonctionnaire dédié aux associations</b>	<u>Proposition principale :</u>
<u>Propositions secondaires /compléments :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaffirmer l'objectif gouvernemental de diffusion de la culture du secours,</li> <li>- Prendre en compte les bénévoles et leurs organisations dans la préparation et le traitement effectif des crises : intégrer le rôle des associations dans les plans, les convier aux exercices et RETEX, favoriser l'établissement des conventions locales,</li> <li>- Veiller à la sérénité des relations entre les acteurs : réunir régulièrement les associations et les SDIS, développement des missions d'appui aux populations.</li> </ul>	<u>Propositions secondaires / compléments :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un fonctionnaire, de niveau préfet, rattaché au directeur général SCGC devenant secrétaire général du CNASC et bénéficiant de quelques collaborateurs.</li> </ul>	<u>Propositions secondaires / compléments :</u>

## Orientation 1 : Refonder les rapports associations / Pouvoirs publics (1/3)

Rapport Sauzey	Rapport Sapin	Rapport Julien
<u>Proposition principale :</u>	<u>Proposition principale :</u> <b>Donner instruction aux préfets de mettre en place des conférences départementales de SC</b>	<u>Proposition principale :</u>
<u>Propositions secondaires / compléments:</u>	<u>Propositions secondaires / compléments :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conférence installée et présidée par le préfet,</li><li>- Pour actualiser les plans de secours et insérer les associations dans ces plans de secours,</li><li>- Médiatiser la première réunion de cette conférence.</li></ul>	<u>Propositions secondaires / compléments:</u> -

## Orientation 1 : Refonder les rapports associations / Pouvoirs publics (1/4)

Rapport Sauzey	Rapport Sapin	Rapport Julien
<u>Proposition principale :</u>	<u>Proposition principale :</u>  <b>Favoriser les expérimentations de collaboration opérationnelle</b>	<u>Proposition principale :</u>
<u>Propositions secondaires / compléments:</u>	<u>Propositions secondaires / compléments :</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notamment entre les SDIS et les associations de SC</li> <li>- Exemple de la ville de Paris pour le secours à personnes</li> <li>- Le CNASC et les conférences départementales seraient des lieux privilégiés pour la mise en place de ces expérimentations et les partages d'expériences.</li> </ul>	<u>Propositions secondaires / compléments:</u>  -

## Orientation 2 : Refonder le dispositif institutionnel et de réglementation (2/1)

Rapport Sauzey	Rapport Sapin	Rapport Julien
<p><u>Proposition principale :</u></p> <p><b>Refonder l'agrément de sécurité civile</b></p>	<p><u>Proposition principale :</u></p> <p><b>Simplifier et rendre plus cohérent le dispositif institutionnel</b></p>	<p><u>Proposition principale :</u></p> <p><b>Mieux définir le secourisme</b></p>
<p><u>Propositions secondaires / compléments:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifier les règles et la gestion de l'agrément : allongement de la durée de validité à 5 ans, réduction des catégories et sous-catégories, rapprochement avec procédure d'agrément de formation, couverture de l'ensemble des organisations bénévoles de SC, modernisation.</li> <li>- Renforcer les garanties apportées par l'agrément : garantie de fiabilité avec 3 axes d'exigence (qualité opérationnelle, transparence de gestion, organisation d'un contrôle interne), attribuer l'agrément aux seules structures nationales disposant d'un contrôle interne suffisant, rédiger une charte de déontologie.</li> </ul>	<p><u>Propositions secondaires / compléments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rattachement de l'observatoire national du secourisme au nouveau CNASC</li> <li>- Suppression du Conseil national de sécurité civile, resté inactif</li> <li>- Toilettage complet des instances et des textes réglementaires.</li> </ul>	<p><u>Propositions secondaires / compléments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secourisme : « ensemble de gestes de secours reconnus destinés, en situation d'urgence, à préserver l'intégrité physique et psychique d'une victime d'accident ou de maladie, notamment en attendant l'arrivée des secours organisés ».</li> <li>- Secouriste : « professionnel de secours ou de soin, secouriste d'entreprise ou adhérent à une association de secourisme, ayant obtenu un diplôme l'autorisant à pratiquer en équipe des gestes de secours avec matériel. »</li> <li>- Secouriste bénévole, samaritain : « citoyen altruiste, témoin d'un accident ou d'une détresse qui pratique les premiers secours pour la survie immédiate d'1 victime. »</li> </ul>

## Orientation 2 : Refonder le dispositif institutionnel et de réglementation (2/2)

Rapport Sauzey	Rapport Sapin	Rapport Julien
<p><u>Proposition principale :</u></p>	<p><u>Proposition principale :</u></p> <p><b>Proposer aux associations un dispositif conjoint de contrôle et d'audit</b></p>	<p><u>Proposition principale :</u></p> <p><b>Généralisation de l'obligation de formation aux premiers secours</b></p>
<p><u>Propositions secondaires / compléments:</u></p>	<p><u>Propositions secondaires / compléments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application interne dans les associations du guide méthodologique de contrôle technique et de gestion de leurs structures nationales et locales élaboré par l'IGA et sous son contrôle.</li> </ul>	<p><u>Propositions secondaires / compléments:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour accès aux diplômes scolaires, tel le BAC, pour tous types de permis (conduire, pilotage air et mer, chasse, ...), pour pratique du sport, pour parentalité, nationalité française, ...</li> <li>- Aide au financement et gratuité pour certaines personnes.</li> <li>- Harmonisation des formations : « parcours secouriste citoyen » durant toute la vie.</li> <li>- Simplification et accessibilité de l'enseignement des premiers secours : assouplir et diminuer le temps de la formation.</li> </ul>

## Orientation 2 : Refonder le dispositif institutionnel et de réglementation (2/3)

Rapport Sauzey	Rapport Sapin	Rapport Julien
<p><u>Proposition principale :</u></p>	<p><u>Proposition principale :</u></p>	<p><u>Proposition principale :</u></p> <p><b>Redonner une place à la prévention</b></p>
<p><u>Propositions secondaires / compléments:</u></p>	<p><u>Propositions secondaires / compléments :</u></p> <p>-</p>	<p><u>Propositions secondaires / compléments:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation citoyenne de base (PSC1) doit être accompagnée par une formation complémentaire de préparation aux risques de la vie courante (plus importante que ce n'est le cas actuellement).</li> </ul>

**Orientation 3 : Reconnaître / confirmer la place des associations et du bénévolat de sécurité civile (3/1)**

Rapport Sauzey	Rapport Sapin	Rapport Julien
<p><u>Proposition principale :</u></p> <p><b>Reconnaitre, valoriser et soutenir l'engagement bénévole de SC</b></p>	<p><u>Proposition principale :</u></p> <p><b>Favoriser les distinctions honorifiques et de reconnaissance du monde associatif</b></p>	<p><u>Proposition principale :</u></p> <p><b>Mieux protéger le samaritain</b></p>
<p><u>Propositions secondaires / compléments:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux reconnaître l'action des bénévoles : retenir chaque année qqes candidatures pour l'attribution des ordres nationaux, garantir un contingent de bénévoles dans l'attribution de la future décoration du ministre de l'intérieur, Recourir plus fréquemment aux lettres de remerciement,</li> <li>- Mettre davantage en valeur le mouvement bénévole : communiquer plus sur les bénévoles, inviter souvent les associations agréées,</li> <li>- Soutenir l'engagement bénévole : protection en matière de responsabilité civile et pénale, inciter les employeurs à faciliter le bénévolat des salariés, prendre en compte la formation secouriste dans la formation professionnelle.</li> </ul>	<p><u>Propositions secondaires / compléments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des préfets aux manifestations associatives locales,</li> <li>- Proposer les cadres associatifs locaux aux décorations et distinctions nationales.</li> </ul>	<p><u>Propositions secondaires / compléments:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exonération de toute poursuite civile ou pénale.</li> </ul>

## Rapport Sauzey (IGA)

<p><b>confirmer la place des bénévoles dans la sécurité civile française</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaffirmer l'objectif gouvernemental de diffusion de la culture du secours</li> <li>- prendre en compte les bénévoles et leurs organisations dans la préparation aux crises et dans leur traitement effectif</li> <li>- veiller à la sérénité des relations entre les acteurs</li> </ul>
<p><b>recréer les conditions d'un dialogue institutionnel pour les associations entre elles et avec les pouvoirs publics</b></p>	<p>Désigner auprès du directeur général de la SCGC un interlocuteur de haut niveau pour le monde bénévole de sécurité civile.</p>
<p><b>Refonder l'agrément de sécurité civile</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- simplifier les règles et la gestion de l'agrément</li> <li>- renforcer les garanties apportées par l'agrément</li> </ul>
<p><b>Reconnaitre, valoriser et soutenir l'engagement bénévole de sécurité civile</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mieux connaître l'action des bénévoles</li> <li>- mettre davantage en valeur le mouvement bénévole</li> <li>- soutenir l'engagement bénévole</li> </ul>

## Rapport Sapin (Ministère de l'intérieur)

---

<b>Créer un conseil national des associations de sécurité civile CNASC</b>	- CNASC composé des associations agréées, des partenaires et collectivités et des différents ministères concernés par la SC
<b>Simplifier et rendre plus cohérent le dispositif institutionnel</b>	
<b>Créer un emploi de haut fonctionnaire dédié aux associations de SC</b>	- au ministère de l'intérieur et de niveau préfet - disposant d'une petite équipe - disposant de pouvoirs de coordination interministérielle
<b>Donner instruction aux préfets de mettre en place une conférence départementale</b>	
<b>Favoriser des expérimentations dans la coopération Associations – S.D.I.S.</b>	
<b>Favoriser les distinctions honorifiques et la reconnaissance du monde associatif</b>	
<b>Proposer aux associations un dispositif conjoint de contrôle</b>	- Sur le modèle du système d'audit de l'IGA et sous son contrôle

**Rapport Julien (Académie nationale de médecine)**

---

<b>Mieux définir le secourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poser les définitions du secourisme, du secouriste et du samaritain ou secouriste bénévole</li> </ul>
<b>Mieux protéger le secouriste bénévole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- exonération de toute responsabilité civile et pénale</li> </ul>
<b>Renforcer le pilotage du secourisme en France</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- créer un référent gouvernemental de haut niveau</li> <li>- pour piloter le suivi des associations agréées</li> <li>- pour promouvoir la recherche</li> </ul>
<b>Généralisation de l'obligation de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rendre la formation au secourisme obligatoire à plusieurs étapes de la vie : permis, diplômes, parentalité, nationalité française, ...</li> </ul>
<b>Aide au financement, voire gratuité de la formation aux PS</b>	
<b>Harmoniser les diverses formations de secourisme</b>	
<b>Accessibilité et simplification de l'enseignement des PS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminution du temps de formation</li> </ul>
<b>Autres objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accès des secouristes à des matériels modernes</li> <li>- harmonisation européenne</li> <li>- redonner une place à la prévention</li> <li>- renforcer et développer la composante éthique</li> </ul>